

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MAI 2017**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : P. BOULET

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, P. BOULET, M. GIRARD, E. MIGNON, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absents excusés :

- A. GUYOT pouvoir à E. WERFELI
- E. HUOT-MARCHAND pouvoir à M. GIRARD
- B. LLORET pouvoir R. PESCHEUX
- A. MAZINGUE-DESAILLY pouvoir à B. JACQUEMARD
- B. MONIS-ARRAIOL pouvoir à P. BOULET

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention dans le cadre d'un contrat rural

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire en remplacement de Madame MARIAUD,

Election du quatrième Adjoint :

Est candidat : **E. GUYOT**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrage exprimés : 14

Un conseiller municipal a refusé de participer au vote.

A obtenu :

E. GUYOT 12 voix POUR

Elle a donc été proclamé quatrième Adjoint

DECIDE de la répartition, à compter du 1^{er} juin 2017, des indemnités du Maire, des Adjoints au Maire et des conseillers délégués,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Général dans le cadre du contrat rural.

Le conseil Municipal décide de retirer le point suivant qui sera examiné lors d'un prochain Conseil Municipal

- Nouvelle convention de ZAC pour les Peupliers

ADOPTE à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit

En Mairie, le 9 mai 2017

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD